



Règlement de l'exposition concours du Photo Club d'Arpajon Thème unique « Les Effets du Vent » du 1 au 3 Décembre 2023

Article 1 : Lieu et date

- Salle FRANCVALL 100 Grande Rue 91290 ARPAJON
- Du Vendredi 1 Décembre au Dimanche 3 Décembre 2023

Horaires d'ouverture au public

- Vendredi 1 Décembre : 10h à 18h30
- Samedi 2 Décembre : 10h à 18h30
- Dimanche 3 Décembre : 10h à 19h00 (Remise des prix à 17h30)

Article 2 : Participants

Tous les membres des clubs du Comité Départemental Photographique de l'Essonne (CDP91). **Chaque Club pourra présenter au maximum 16 épreuves** et ce, dans la limite de l'espace disponible et **en confirmant sa participation avant le 30 Octobre 2023.**

Article 3 : Thème

Le thème est : « **les Effets du vent** » « **Couleur et Noir & Blanc** »

Toutes les situations où le vent provoque :

- Des effets sur les matériels « Maisons, Bateaux etc... »
- Des effets sur la nature « Forêts, Mer etc.. »
- Des effets sur des « personnes, des animaux etc.. »

Article 4 : Format et présentation des épreuves :

- ❖ Format des cadres: Maximum 30X40 sans verre.
- ❖ Format des tirages : libre dans la limite du cadre.
- ❖ **Nombre de tirages maximum par Club : 16**
La répartition « Couleur » et « Noir et Blanc » est laissée à l'initiative de chaque photo-club.
Le nombre définitif de photos admises par clubs sera calculé en fonction du nombre de clubs participants
- ❖ Information : Au dos de chaque épreuve doit figurer : le nom du club, le nom de l'auteur et le titre.

Article 5 : Inscription des clubs & bordereaux de participation :

- Inscription des clubs **avant le 30 Octobre 2023**
- **Les bordereaux de participation devront impérativement être envoyés au plus tard le 17 Novembre 2023** à : Alain.BIAUJOU : alain.biaujou@gmail.com Tel :06.08.15.62.21

CONTACTS :

- Alain BIAUJOU (Point focal) : alain.biaujou@gmail.com Tel :06.08.15.62.21
- Patrice HAMON (président) : phamon1@free.fr Tel :06.72.99.32.81

Article 6 : Accrochage/Décrochage

Accrochage : Jeudi 30 Novembre 2023 de 14h à 19h30.

L'accrochage sera réalisé par les Clubs participants, à l'aide de leurs chaînes et crochets.

Décrochage : Le dimanche 3 Décembre, les photographies seront retirées par les exposants à l'issue de la remise des prix. Celles qui ne seront pas reprises devront être demandées au club organisateur par le Club propriétaire .Aucun envoi ne sera effectué.

Chaque participation devra être accompagnée des bordereaux récapitulatifs fournis.

Aucune censure à priori ne sera faite, mais les organisateurs se réservent le droit d'éliminer toute épreuve tendancieuse, hors sujet ou risquant de dénaturer le but artistique de cette exposition.

Article 7 : Les prix : Les prix seront les suivants :

- ❖ **Un prix du Jury « Couleur »**
- ❖ **Un prix du Jury « N&B »**
- ❖ **Un prix du Public «couleur »**
- ❖ **Un prix du Public «N&B »**
- ❖ **Un prix « coup de cœur de la municipalité »**
 - **Chaque photo ne pourra recevoir qu'un seul prix.**
 - **Un même auteur ne pourra recevoir qu'un seul prix par catégorie**

Les photographies des adhérents du club d'Arpajon seront exclues du concours organisé pour le CDP91.

- **Clôture des votes du public Dimanche 3 Décembre à 16h**
- **L'ensemble des prix seront décernés le dimanche 3 Décembre 2023 à 17h30, et seront remis en présence des partenaires et de la municipalité.**

Les noms des lauréats et la reproduction des photos primées mentionnant le nom de l'auteur pourront paraître :

- Soit sur les sites internet du Photo club d'Arpajon et du CDP91
- Soit sur le bulletin municipal de la Ville d'Arpajon

Article 8 :Mentions légales

Chaque épreuve présentée devra être libre de toute contrainte et ne devra en aucune façon léser les droits de quelque personne physique ou morale que ce soit, ni contrevenir aux bonnes mœurs.

Article 9:Responsabilités

Le Photo Club d'Arpajon, organisateur de l'exposition, prendra le plus grand soin des photos mais ne pourra être tenu responsable de pertes, vols ou dégradations indépendantes de l'organisation durant l'exposition.

Article 10 :

La participation à cette exposition implique l'acceptation de ce règlement.

Article 11 : Calendrier recapitulatif

- **Confirmation participation des clubs :** 30 Octobre 2023
- **Envoi bordereaux de participation :** 17 Novembre 2023
- **Accrochage :** 30 Novembre 2023 de 14h à 19h30
- **Remise des prix :** 3 Décembre 2023 à 17h30
- **Pot de l'amitié :** 3 Décembre 2023 à 18h00
- **Décrochage :** 3 Décembre 2023 après la remise des prix

Article 12 : Renseignements

- Alain BIAUJOU (Point focal) : alain.biaujou@gmail.com Tel :06.08.15.62.21
- Patrice HAMON (président) : phamon1@free.fr Tel :06.72.99.32.81

Les Organismes